

CCAG Prestations Intellectuelles PI et CCAG Travaux

Programme de formation

Durée : 2 jours, soit 14 heures

Tarif : nous consulter

Formation en présentiel dans les locaux de l'entreprise

Formation préconisée pour un groupe de 1 à 5 stagiaires maximum

Public Architectes, Assistant(e)

Pré requis Avec ou sans expérience en marchés publics.

Le stagiaire sera capable de

La formation proposée s'adresse à des architectes et/ou assistant(e) (e) à la fois dans le cadre de leurs réponses à des concours ou marchés de maîtrise d'œuvre (CCAG PI) et pour le suivi des travaux (CCAG Travaux), lorsque les éléments de mission correspondants leur sont également confiés par le maître d'ouvrage.

Enjeux opérationnels : porter l'attention sur les dispositions de ces deux CCAG propices aux contentieux les plus récurrents avec la maîtrise d'ouvrage afin de les prévenir et savoir les gérer.

Compétences visées : s'approprier le contenu des deux CCAG, notamment toutes les dispositions impliquant des délais ou un formalisme à respecter dans les échanges avec le maître d'ouvrage et les entreprises, que ce soit comme attributaire d'un marché de maîtrise d'œuvre ou pour le suivi de l'exécution de marchés de travaux.

Moyens et objectifs pédagogiques

Gérer l'articulation de ces documents avec les autres textes relatifs aux marchés publics et aux relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ; appréhender les principales dispositions de ces deux textes et leur complémentarité avec analyse de cas concrets rencontrés par le formateur et par les stagiaires.

Modalités de suivi Qualité

Test de positionnement (quizz start up)

Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de Formation.

Evaluation des acquis durant toute la session.

Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.

Attestation de Formation et feuille d'émargement.

Votre Conseiller Formation est à votre disposition pour le suivi Qualité, la satisfaction de la Formation et toute demande de médiation.

Votre Formateur

Expertises : ancien acheteur public, consultant formateur auprès des PME pour leur réponses aux appels d'offres, rapporteur auprès d'un comité de règlement amiable de litiges relatifs aux marchés publics

Jour 1 - Matin

L'environnement juridique global des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

Marchés publics, concessions et marchés de partenariat : ordonnances et décrets 2015 et 2016

Distinction des phases conception et réalisation : loi MOP 1985, décret et arrêté 1993

Exceptions des marchés de conception-réalisation et des marchés globaux de performance

Passation des marchés de maîtrise d'œuvre : concours et appel d'offres avec négociation

Documents composant le Dossier de Consultation des Entreprises (RC, CCAP et CCTP)

Liens entre CCAP et CCAG : les 5 CCAG nationaux (dispositions communes et spécifiques)

Articulation entre les éléments d'une 'mission de base' et les CCAG PI et Travaux

Après-midi

Le CCAG Prestations intellectuelles

Dispositions générales du CCAG PI : champ d'application, définitions, obligations générales des parties, cotraitance et sous-traitance, pièces contractuelles, environnement, assurance

CCAG PI et Droit de la propriété intellectuelle : chapitre spécifique sur l'Utilisation des Résultats

Prix et règlement

Délais d'exécution et pénalités de retard

Exécution, constatation et garanties

Réfaction, différend et résiliation

Le CCAP d'un marché de maîtrise d'œuvre

Obligation d'une liste récapitulative des dérogations au CCAG

Les modèles de CCAP (et CCTP) de l'Ordre des Architectes

Etude d'un ou deux cas concrets de CCAP de marché de maîtrise d'œuvre

Jour 2 – Matin

Le CCAG Travaux

Rappel : loi MOP, rôles et responsabilités MOA, MOE, entreprises principales, sous-traitants

Rappel : articulation avec les éléments de mission de base (ACT, EXE, VISA, DET, AOR)

Assistance à la passation des marchés de travaux (ACT)

Aide à la rédaction du CCAP Travaux : clauses de pénalités de retard

Rapport d'analyse

Chapitre 1 - Dispositions générales

Pour mémoire (idem CCAG PI)

Cas particulier des Ordres de Service : emploi éventuel des formulaires EXE

Chapitre 4 – Réalisation des ouvrages

Provenance, vérification qualitative et quantitative des matériaux

Plan d'implantation et piquetage

Préparation et exécution

Missions DET exercées en direct (période de préparation, réunions de chantier, ordres de service, planning initial et modifié, information du maître d'ouvrage)

Missions OPC (qu'elles soient exercées en direct, en cotraitance ou sous-traitance)

Hygiène et sécurité

Gestion des déchets et propreté en fin de travaux

Chapitre 2 – Prix et règlement

Les différentes formes de prix

- prix fermes, révisables, actualisables
- prix forfaitaires et prix unitaires
- forfaitaire ne veut pas dire immuable : augmentation ou diminution des travaux
- révision des prix : formules, index et dates
- paiement en cas de cotraitance et sous-traitance
- constatations et constats
- coûts de fonctionnement du chantier : compte prorata (norme NF P 03-001)

Acomptes mensuels : attention au remboursement progressif de l'avance

Le délicat problème du règlement final :

- le règlement du solde : du projet de décompte final au décompte général définitif
- les litiges liés au règlement du solde : l'impérieuse nécessité de respecter les délais de transmission des différents documents

Suite page 2...

Programme de formation suite ...

Après-midi

Chapitre 3 - Délais et pénalités de retard

Fixation et prolongation des délais

Décompte des jours d'intempéries

Pénalités de retard : attention aux dérogations exorbitantes

Missions OPC correspondantes :

- information du MOA des retards et modifications de programmes
- propositions de mesures correctives pour rattraper ou minimiser les retards
- instruction des causes et responsabilités des retards et proposition de pénalités au MOA

Ne pas confondre pénalités de retard liées à l'exécution du chantier (CCAG Travaux) et pénalités de retard dans la transmission des documents, notamment comptables (CCAG PI)

Chapitre 5 – Réception et garanties

Missions générales liées à l'Assistance aux Opérations de réception (AOR)

- opérations préalables à la réception
- conformité des installations livrées
- état des réserves et suivi des levées
- date de réception
- Dossier des Ouvrages Exécutés
- exploitation et maintenance des équipements
- garantie de parfait achèvement

Missions OPC liées à l'AOR

- opérations préalables à la réception
 - levée des réserves
 - propositions de pénalités ou de mesures correctives
- Contentieux généralement lié aux opérations de réception
- non levée des réserves
 - réception tacite et prise de possession par le maître d'ouvrage
 - devis contradictoire, réfaction d'office sur le décompte général

Nécessité de bien respecter les délais et le formalisme dans les échanges avec les entreprises et le maître d'ouvrage (étude de l'emploi des formulaires DAJ)

Retenues de garanties relatives à la levée des réserves

- montant, modalités de prélèvement et de remboursement
- remplacement par une caution solidaire ou une garantie à première demande

Chapitre 6 – Interruption des travaux et Résiliation du marché

Principes généraux : un déséquilibre au profit du maître d'ouvrage

Les différents cas de résiliation

Interruption par l'entreprise : uniquement pour non paiement de deux acomptes successifs

Chapitre 7 – Différents et litiges

Mémoire en réclamation : l'impérieuse nécessité de respecter les délais et le formalisme

Avant le recours contentieux : Médiateur marchés publics et/ou Comité de règlement amiable

Voie contentieuse : ne pas se tromper de tribunal (TA ou TGI : cf. statut du maître d'ouvrage)